NATIONS UNIES

ASSEMBLEE GENERALE

Distr.
LIMITEE

A/C.1/PV.980
10 novembre 1958

FRANCAIS

Treizième session

PREMIERE COMMISSION

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE DE LA NEUF CENT QUATRE-VINGTIEME SEANCE

Tenue au Siège, à New-York,
le lundi 10 novembre 1958, à 15 heures.

Président : M. URQUIA (Salvador)

Question de Corée [point 24 de l'ordre du jour] (suite)

Note : Le compte rendu analytique, qui est le compte rendu officiel de cette séance, sera publié en texte miméographié sous la cote A/C.1/PV.980. Les délégations pourront y apporter des corrections. Il en sera tenu compte dans la rédaction définitive qui paraîtra en volume imprimé.

58-26744

POINT 24 DE L'ORDRE DU JOUR

QUESTION DE COREE : RAPPORT DE LA COMMISSION DES NATIONS UNIES POUR L'UNIFICATION ET LE RELEVEMENT DE LA COREE (suite)

M. MALILE (Albanie) : Depuis des années, les Nations Unies examinent à chaque session de l'Assemblée générale la question coréenne, sans aboutir à un résultat valable. Notre Organisation est-elle incapable de contribuer de façon positive à la solution de ce problème? Nous ne le pensons pas. L'échec des Nations Unies en cette matière, comme c'est le cas pour tant d'autres problèmes internationaux d'importance vitale pour l'humanité, s'explique par la politique agressive des Etats-Unis d'Amérique et des pays qui approuvent cette politique.

Dans l'examen de cette question, les Nations Unies, sous la pression des Etats-Unis, partent de prémices erronées. La méthode et les principes qui ont servi de base jusqu'à présent, la politique du Diktat et des conditions élaborées unilatéralement, sont contraires à l'esprit et à la lettre de la Charte et empêchent toute solution constructive.

La question coréenne est avant tout l'affaire du peuple coréen. Ce principe doit guider tous nos efforts en vue de parvenir à une solution pacifique du problème coréen. Si, à n'importe quelle étape de nos travaux, nous nous éloignons tant soit peu de ce principe, le résultat de nos efforts ne saura servir la cause de l'unification pacifique et démocratique de la Corée.

La procédure suivie jusqu'à présent, qui se répète même à la session actuelle et qui consiste à inviter à nos débats une seulement des parties en cause, est injustifiable et rend impossible toute solution constructive. Elle ne sert de ce fait que des objectifs qui sont étrangers à l'intérêt du peuple coréen et à la cause de la stabilité dans cette région du monde. La République populaire démocratique de Corée devrait être représentée ici au cours de notre débat.

Je ne saurais manquer de rappeler, dans le même ordre d'idée, que l'absence dans notre Organisation de l'un des membres permanents du Conseil de sécurité, la République populaire de Chine, la grande Puissance asiatique directement intéressée à ce sujet, ne fait qu'ajouter aux difficultés présentes du problème que nous examinons.

La délégation de la République populaire d'Albanie estime que les Nations Unies ne peuvent se permettre de persévérer davantage dans cette voie erronée. De deux choses l'une : ou l'on s'attaquera au problème d'une façon normale, conformément

aux principes de la Charte et du droit international et aux règles les plus élémentaires de la logique et de l'équité - et alors seulement on ouvrira la voie à une solution juste - ou bien on continuera comme par le passé à discuter inutilement et à adopter des résolutions unilatérales visant à imposer la volonté d'une des parties à l'autre, méthode qui ne saurait nous rapprocher d'une solution véritable du problème coréen.

Depuis 1945 et jusqu'à ce jour, les Etats-Unis, conformément à leur plan agressif en Asie, se sont efforcés par tous les moyens à imposer au peuple coréen le régime de la Corée du Sud; mais, ni les nombreuses résolutions de notre Organisation ni l'agression armée contre la République populaire démocratique de Corée que les impérialistes ont perpétrée sous l'enseigne des Nations Unis n'ont permis d'atteindre l'objectif fixé. L'héroïque peuple coréen, aidé par ses frères de la grande Chine populaire, a su défendre son indépendance et donner à l'agresseur la leçon qu'il méritait. L'histoire des événements de cette période a montré que l'on ne pouvait rien obtenir par l'emploi de la force contre le peuple coréen. Les partisans de la politique de force devraient en tirer la leçon qui s'impose, et cela non seulement pour le problème coréen, mais pour toutes les questions internationales qui ne sont pas encore réglées.

Depuis la conclusion de l'armistice en Corée en 1953, le Gouvernement américain a cherché sans relâche, directement ou par le truchement de la Commission des Nations Unies ou de son instrument en Corée du Sud, Syngman Rhee, à élever de plus en plus d'obstacles afin de compliquer et de rendre plus difficile la solution de ce problème.

La solution pacifique du problème coréen est urgente et revêt une grande importance parce qu'elle est intimement liée au sort du peuple coréen et à la cause du maintien de la paix en Extrême-Orient. Treize ans après la libération de la Corée des impérialistes japonais, le pays continue d'être divisé en deux parties. La cause principale de cette division est la politique agressive des Etats-Unis qui vise à transformer la Corée du Sud en une base militaire américaine pour réaliser leurs desseins contre la République populaire démocratique de Corée et contre la République populaire démocratique de Chine. La plupart des fonds de la

prétendue aide américaine à la Corée sont utilisés à des fins militaires. D'après les rapports de la Commission pour l'unification et le relèvement de la Corée, la moitié du budget de l'année 1958 est destinée à des fins militaires. Les Etats-Unis ont livré à la Corée du Sud des armes nucléaires, violant ainsi l'Accord d'armistice Aux environs de la frontière de la République populaire démocratique de Corée, on procède à des manoeuvres militaires continues des troupes américaines et de celles de la Corée du Sud, dotées d'armes atomiques.

De nombreux actes de provocation menaçant la paix ont eu lieu dans la zone démilitarisée. Tous ces préparatifs de guerre et ces actes de provocation faits à l'instigation des Etats-Unis ont encouragé Syngman Rhee à s'embarquer dans une nouvelle aventure militaire. C'est la raison pour laquelle il prêche souvent la marche vers le nord. Il est certain que cette activité fauteurs de guerre ne peut servir les intérêts de la paix et favoriser la solution pacifique du problème coréen.

Si elles veulent résoudre cette question, les Nations Unies doivent agir conformément aux dispositions de la Charte. L'existence de deux Etats coréens ayant des systèmes économiques et sociaux différents est un fait que l'on ne saurait nier dans l'état actuel des choses. La République populaire démocratique de Corée et la Corée du sud ont été reconnues par des Etats Membres des Nations Unies et entretiennent avec ceux-ci des relations diplomatiques et commerciales. Le régime de démocratie populaire, qui est appuyé par la population de la Corée du nord, reflète les intérêts vitaux du peuple coréen. Le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée a fait les efforts voulus pour réaliser l'union de la Corée. Il n'a, en aucun cas, cessé de prendre des mesures constructives pour atteindre ce but par des moyens pacifiques. La Conférence de Genève qui s'est réunie en avril 1954 pour examiner la question de Corée a vu la République populaire démocratique de Corée présenter une série de propositions relatives à l'unification pacifique de la Corée. Plus tard, la République populaire démocratique de Corée a pris un certain nombre de mesures importantes en vue d'établir directement des contacts et des relations entre les deux parties du pays. Elle a proposé que des pourparlers soient engagés entre le sud et le nord en vue de l'établissement des relations économiques et culturelles, de l'installation d'un service postal et de la reconnaissance à toute la population du droit de circuler librement dans les deux parties du pays. La Corée du nord était disposée à fournir à la Corée du sud l'énergie électrique dont le sud a tant besoin. Elle était disposée à lui fournir aussi du riz pour plus d'un million de familles de paysans victimes des contre-coups d'une production de riz insuffisante dans la partie sud du pays. Elle était disposée, enfin, à apporter une assistance concrète à divers secteurs de l'économie.

Le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée a proposé de réduire les forces armées et de s'engager à ne pas avoir recours à la force. Il a d'ailleurs ramené de façon unilatérale les effectifs de ses propres forces armées à 80.000 hommes.

Toutes ces mesures positives destinées à créer un esprit de compréhension et à établir des relations politiques, économiques et sociales entre les deux parties du pays contribuent beaucoup à favoriser une détente internationale dans cette zone et à créer les conditions favorables à l'unification pacifique du pays. Malheureusement, les Etats-Unis d'Amérique et les autorités de la Corée du sud ont rejeté toutes ces justes propositions du Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée. Il n'est pas possible, en adoptant une telle attitude et en tentant de dicter sa volonté, de servir d'une façon quelconque la cause de la paix et les intérêts du peuple coréen.

Poursuivant ses efforts en vue de l'unification de la Corée, le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée, dans sa déclaration du 5 février 1958, a proposé le retrait de toutes les forces armées étrangères stationnées en Corée, ainsi que l'organisation d'élections libres dans tout le pays, sous le contrôle d'un organe de pays neutres. Le Gouvernement de la République populaire de Chine a entièrement appuyé cette suggestion et, sur sa recommandation, les volontaires du peuple chinois ont décidé de se retirer complètement du territoire de la Corée du nord au cours de l'année 1958. Un appel a été simultanément adressé aux Etats-Unis, les invitant à suivre le même exemple et à retirer leurs forces armées du territoire de la Corée du sud. L'initiative prise en vue du retrait des volontaires chinois de Corée a été accueillie avec joie par tous les peuples pacifiques du monde et a été considérée par eux comme une contribution importante à la détente internationale. Les peuples du monde ont attendu en vain que les Etats-Unis retirent, eux aussi, leurs forces armées du territoire coréen. Mais, malheureusement, le Gouvernement américain n'a rien fait, jusqu'à présent, pour répondre à cet espoir. Le Département d'Etat s'est, au contraire, efforcé de justifier le maintien de troupes américaines en Corée du sud sous le prétexte de protéger celle-ci contre une attaque venant du nord. Ma délégation, comme bien d'autres, est convaincue que le stationnement de troupes américaines en Corée du sud ne saurait se

justifier en aucune façon. Chacun sait - y compris les Etats-Unis - qu'aucun danger ne vient du nord. Pour camoufler leurs actes agressifs, les Etats-Unis s'efforcent de tromper ainsi l'opinion publique mondiale en avançant des arguments dénués de tout fondement. Le maintien de troupes américaines en Corée du sud reflète la politique de force suivie par les Etats-Unis. La preuve en est que la même politique est suivie dans d'autres zones du monde. Les Etats-Unis ont occupé Taïwan et ont envoyé une grande partie de leur flotte dans le détroit de Taïwan, sous prétexte de se défendre et de défendre le prétendu "monde libre". Ils ont en outre commis une agression au Liban et ont provoqué la crise du Moyen-Orient, en visant le même objectif, et bien que des milliers de kilomètres séparent ces régions des Etats-Unis.

Une telle politique est naturellement vouée à l'échec.

Il est à regretter que les Nations Unies se soient compromises devant l'opinion publique par suite de leurs activités en Corée. Les rapports de la prétendue Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée, en revenant aux thèses américaines bien connues, n'apportent aucun élément constructif à l'unification du pays. En fait, on ne pouvait attendre aucun résultat positif, en ce qui concerne la solution du problème coréen, d'une Commission dont les membres représentent, d'une façon ou d'une autre, des Etats qui ont participé à la guerre de Corée ou qui font partie de blocs militaires agressifs, en tête desquels figurent les Etats-Unis. A vrai dire, le travail accompli jusqu'à présent par la Commission n'a pas servi la cause de l'unification de la Corée mais a plutôt contribué à sa division perpétuelle. Pour cette raison, il serait juste que la dite Commission cessât de fonctionner.

Le rapport de la Commission fait état de la situation écpnomique en Corée du sud. En réalité, le rapport n'esquisse pas un vrai tableau de la situation économique de tout le pays; surtout, il ne parle pas des grands succès obtenus en Corée du Nord. La République populaire démocratique de Corée a remporté de notables succès dans les domaines économique, social et culturel. Réalisant avec bonheur le plan triennal, elle est parvenue, à la fin de 1957, à une production industrielle globale d'un niveau de 2,8 fois supérieur au niveau correspondant de 1949, dernière année qui a précédé la guerre. Pendant l'année en cours, la production industrielle s'est accrue également, marquant une augmentation de 34 pour 100 par rapport à l'année antérieure. Un vaste travail de construction s'accomplit partout. De grands efforts sont déployés aussi dans le domaine de l'enseignement et de la culture. En 1958, les investissements, dans les domaines de la culture et de la santé, ont été de 2,7 fois supérieurs à ce qu'ils étaient en 1954. Les baisses systématiques du prix de vente des denrées alimentaires et des biens de large consommation ont amené l'élévation du bien-être de la population. Rien qu'au cours de cette année, les prix ont été réduits d'environ 30 pour 100.

C'est sous un tout autre aspect que se présente la situation économique et sociale de la Corée du Sud. A la suite de la politique de guerre imposée à ce pays, l'économie est caractérisée par une misère continue de la population. Le chômage devient de plus en plus menaçant. La balance des paiements a marqué un déficit considérable en 1957. La production industrielle a baissé de 14 pour 100, en janvier de cette année, par rapport au mois de décembre 1957. Pour faire face aux dépenses considérables destinées à l'entretien de l'armée, de la police et de l'appareil de l'Etat, on a dû augmenter les impôts et recourir à la hausse des prix. Les Etats-Unis sont en train de prendre en mains la direction de l'économie de la Corée du Sud, où ils commandent en maîtres. Selon les informations de la presse, les sociétés américaines General Electric et Standard Oil sont parvenues à s'assurer le contrôle des principales entreprises de l'industrie minière du charbon et de l'électricité. Le prétendu traité d'amitié américano-coréen sur le commerce et la navigation sert les monopoles américains, auxquels il reconnaît le droit de régner en maîtres en Corée du Sud.

Dans la situation actuelle, alors que les volontaires du peuple chinois ont été complètement évacués de la Corée du Nord, il ne peut plus y avoir de raison de laisser davantage des troupes étrangéres occuper la Corée du Sud. Dans sa lettre du 28 octobre dernier adressée au Secrétaire général et au Président de l'Assemblée générale, le Ministre des affaires étrangères de la République populaire démocratique de Corée a déclaré en termes clairs que tant que les forces armées américaines n'auront pas évacué la Corée du Sud l'unification du pays sera impossible. Le Gouvernement de la République populaire d'Albanie, ainsi que tout le peuple albanais, ont accueilli avec une profonde satisfaction les propositions du Gouvernement de la République populaire démocraiique de Corée et du Gouvernement de la République populaire de Chine pour l'unification pacifique de la Corée. Ils y voient une contribution précieuse à la cause de la paix en Asie.

Il est à regretter qu'au cours de cette session on n'ait pu aboutir à aucun résultat, en raison de l'attitude négative adoptée par les Puissances occidentales. Le projet de résolution présenté par l'Australie et douze autres Puissances n'apporte aucun élément positif à l'unification de la Corée. Pour cette raison,

M. Malile (Albanie)

la délégation albanaise n'est pas en mesure de l'appuyer. Elle émettra à son endroit un vote négatif.

Pour parvenir à une solution de la question coréenne, nous considérons comme indispensable que les Membres de notre Organisation soient guidés par un désir sincère de bonne volonté et d'objectivité, afin d'examiner le problème sous le prisme de la sauvegarde des intérêts du peuple coréen et de la paix en Extrême-Orient.

M. ALEMAYEHOU (Ethiopie) (interprétation de l'anglais) : J'estime qu'il convient pour moi d'exposer le point de vue de ma délégation sur le point 24 de l'ordre du jour de notre session : rapport de la Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée, et aussi d'expliquer la position prise par mon gouvernement sur la question générale de la Corée.

L'Ethiopie est au nombre des seize pays qui ont mis des contingents militaires à la disposition du Commandement des Nations Unies au cours de la guerre de Corée.

L'Ethiopie n'a pas participé à la guerre coréenne afin de profiter d'avantages territoriaux, politiques, économiques ou autres; elle n'a jamais non plus, au cours de son histoire, assumé une attitude hostile à l'égard d'un pays ou d'un peuple quelconque d'Asie ou d'Extrême-Orient, attitude qui l'aurait obligée à prendre les armes contre ce pays ou ce peuple. Au contraire, à côté de l'amitié normale et traditionnelle qui l'unit aux pays d'Asie et d'Extrême-Orient, l'Ethiopie a de nombreux autres liens avec ces pays. En commun avec les pays d'Asie et d'Extrême-Orient, elle a subi de nombreuses injustices et passé par de nombreuses souffrances; en commun avec ces mêmes pays, elle se trouve en présence de problèmes politiques, économiques, sociaux et culturels, dont la solution exige des efforts communs et la coopération. Enfin, l'Ethiopie est liée aux pays d'Asie et d'Extrême-Orient par des principes nobles tels que ceux qui ont été formulés dans la Déclaration de Bandoeng. Ces liens multiples et ces intérêts communs que l'Ethiopie a avec ces pays et tient, non seulement à conserver, mais également à développer, sont, à mon avis, une preuve suffisante que notre pays n'a aucune intention de prendre une mesure quelconque susceptible de porter atteinte aux intérêts ou au bien-être d'aucun d'entre eux.

Comme l'Empereur d'Ethiopie l'a souvent déclaré, la politique étrangère du Gouvernement éthiopien se fonde sur deux principes. Le premier de ces principes est le renforcement du système de sécurité collective des Nations Unies et l'entière collaboration, en toutes questions affectant la paix et le bien-être de tous les peuples,avec les Nations Unies. Le second principe consiste à collaborer avec toutes les nations pacifiques du monde, notamment avec les nations d'Afrique et d'Asie, à propos de toutes les questions d'intérêt commun.

M. Alemayehou (Ethiopie)

Notre désir d'un système très fort de sécurité collective des Nations Unies émane de notre profonde conviction que la sécurité et même l'existence indépendante des petits pays comme le nôtre, qui ne possède pas des moyens suffisants pour se défendre contre l'agression étrangère, dépend de la force d'un système de sécurité collective.

Certains douteront peut-être de la valeur de cette conviction. Mais nous soutenons que la sécurité des petites nations ne peut être assurée que si les Membres des Nations Unies, notamment les petites nations, déploient des efforts résolus en vue d'instituer un système efficace de sécurité collective et en vue d'en faire une réalité au sein des Nations Unies. C'est l'expérience qui nous fait dire ceci. Nous soutenons que si l'ancienne Société des Nations avait possédé, de 1934 à 1936, un système efficace de sécurité collective, la sécurité de l'Ethiopie aurait pu être garantie. La Société des Nations elle-même ne se serait pas écroulée et la deuxième guerre mondiale aurait peut-être pu être évitée.

Le mécanisme des mesures collectives à prendre par les Nations Unies afin de repousser une agression est de maintenir la paix et la sécurité internationales se trouve inscrit dans les termes de la Charte et, dans une certaine mesure, est tiré du Pacte de la Société des Nations. Mais, puisque l'impuissance de la Société des Nations à mettre en oeuvre le mécanisme prévu par son Pacte a - pour reprendre les termes mêmes de la Charte des Nations Unies - "infligé à l'humanité d'indicibles souffrances", nous pensons que, si les Nations Unies n'arrivaient pas à mettre en oeuvre le mécanisme prévu par la Charte, non seulement cet échec enlèverait toute signification à ces dispositions de la Charte, mais encore apporterait à l'humanité des désastres plus grands que tous ceux que nous avons connus jusqu'à présent.

Ayant à l'esprit la nécessité d'appliquer le système de sécurité collective prévu par la Charte, le Gouvernement éthiopien a répondu avec promptitude, conformément aux termes de l'Article 43 de la Charte, lorsque le Conseil de sécurité, en 1950, demanda à tous les Membres de l'Organisation d'envoyer des contingents militaires au Commandement des Nations Unies afin de repousser l'agression qui s'était produite en Corée. Nous le fîmes, avec les autres pays qui pensaient comme nous, malgré la faiblesse de nos ressources, à la fois au point de vue militaire et financier, parce que nous avions la conviction que nous pourrions ainsi renforcer le système de sécurité collective qui, seul, peut garantir une existence pacifique à toutes les nations, notamment aux petits pays.

M. Alemayehou (Ethiopie)

Grâce aux mesures collectives prises par les Nations Unies, la situation actuelle de la Corée est toute différente de ce qu'elle était en 1950 ou en 1951; depuis la signature de la Convention d'armistice en 1953, la paix, si instable ou si précaire qu'elle soit, a régné en Corée. Une oeuvre importante de relèvement a été accomplie par la République de la Corée du Sud et, depuis la Convention d'armistice, les résultats atteints par la République de Corée au point de vue économique peuvent être considérés comme remarquables. De même, certaines délégations sont venues déclarer ici que des progrès notables avaient été effectués en Corée du Nord au point de vue économique et dans d'autres domaines. Bien entendu, il aurait été impossible d'atteindre ces résultats sans l'état de paix temporaire qui règne dans les deux parties du pays grâce à la Convention d'armistice.

Bien entendu, c'est un bon début, qui pourra conduire à l'objectif ultime que la Force des Nations Unies cherchait à réaliser en Corée : une paix stable et durable. En conséquence, nous ne devrions épargner aucun effort dans la recherche des voies et moyens susceptibles de transformer cette paix temporaire en une paix stable et durable.

Cependant, une paix durable ne semble pas possible en Corée tant que se prolonge la situation artificielle qui s'est établie, c'est-à-dire aussi longtemps que la Corée restera divisée en deux camps hostiles. Si nous voulons rétablir des conditions normales dans ce pays, si nous voulons que la paix repose sur une base permanente,- ce qui, d'après ma délégation, est l'objectif fondamental des Nations Unies - la Corée doit être unifiée par des moyens pacifiques.

A cet égard, il est encourageant de constater que, sur cette question fondamentale, il n'y a aucune divergence d'opinion au sein des Nations Unies et qu'il n'y en a pas davantage entre les autorités de la République de Corée et les autorités nord-coréennes. La divergence porte, non pas sur l'objectif fondamental, mais sur les méthodes propres à réaliser cet objectif. Cependant, il faut reconnaître que les divergences sur ces méthodes sont importantes. Mais je ne crois pas que la difficulté qui s'oppose à la conciliation des points de vues divergents soit de celles que nous devions considérer comme insurmontables;

M. Alemayehou (Ethiopie)

une solution est possible, si tous les intéressés joignent leurs efforts et si tous les voies et moyens de contacts et d'échanges de vues sont mis à la disposition des parties directement intéressées.

Sans aucun doute, dans une situation normale l'un de ces moyens de trancher un différend consisterait à réunir les parties adverses afin qu'elles écoutent réciproquement leurs arguments et, éventuellement à prendre une décision ou une recommandation. En fait, c'est ce qui a été préconisé ici par de nombreuses délégations à propos de cette question; en effet, il a été suggéré d'inviter les représentants des autorités nord-coréennes en même temps que ceux de la République de Corée, à participer à nos délibérations sur la question coréenne; mais il y a là un argument qu'il est difficile à ma délégation d'accepter, pour des raisons que je vais expliquer.

De l'avis de la délégation éthiopienne, il y a, dans ce problème, des aspects juridiques aussi bien que des aspects politiques; ces deux genres d'aspects doivent être étudiés séparément si nous voulons atteindre l'objectif que nous souhaitons sans compromettre la position d'une partie quelconque.

Les Nations Unies ont déjà pris position sur le problème. Elles ont déjà déclaré que la Corée n'avait qu'un seul gouvernement et que ce gouvernement était celui de la République de Corée. L'Organisation des Nations Unies ne peut donc inviter à la fois le Gouvernement de la République de Corée du Sud et les autorités de la Corée du Nord à prendre place, sur un pied d'égalité, au sein de la Première Commission, sans compromettre sa position juridique et politique. A notre sens, une Organisation comme la nôtre ne saurait fonder sa politique sur des mesures qui favoriseraient l'une ou l'autre des parties. La politique de notre Organisation doit être fondée sur des principes qui donnent satisfaction à toutes les parties en cause et qui favorisent la paix dans le monde. Mais une fois que les Nations Unies ont pris une décision, cette décision doit être maintenue quelle que soit l'opinion de tel ou tel groupe d'Etats Membres. Les Nations Unies ne doivent pas se déjuger si elles veulent maintenir leur autorité, tant du point de vue juridique que du point de vue politique. Nous estimons que du point de vue juridique, les Nations Unies ont déjà pris position sur la question de Corée et doivent donc maintenir cette position. Mais du point de vue politique, l'Organisation des Nations Unies pourrait contribuer à la solution du problème, sans compromettre sa position juridique.

L'Organisation des Nations Unies peut encourager, directement ou indirectement, les parties intéressées à arriver à un accord par tous les moyens qu'elles jugeront bon d'utiliser : médiation, négociations, etc. en dehors des Nations Unies s'il le faut. Par la suite, l'Organisation des Nations Unies pourra faire droit au voeu exprimé par les parties intéressées. Cette méthode de règlement des divergences, en dehors des Nations Unies, mais encouragée par elles, est prévue par la Charte. Je crois qu'on pourrait y avoir recours dans le cas qui nous occupe. Ainsi donc, l'Organisation des Nations Unies contribuerait à rapprocher les parties sans compromettre sa position. S'il existe d'autres moyens de favoriser un rapprochement des parties, il ne faut en écarter aucun car, à moins que l'on ait recours à la force, le règlement de tous les problèmes pendants entre la Corée du Nord et la Corée du Sud ainsi que la réunification pacifique du pays ne seront possibles que lorsque les parties directement intéressées seront parvenues à un accord. Or cet accord ne sera possible que lorsque les parties se réuniront pour examiner les problèmes qui les séparent avec l'aide, éventuellement, d'amis communs.

M. Alemayehou (Ethiopie)

Les Nations Unies en Corée poursuivent deux objectifs principaux : repousser l'agression; rétablir une situation normale par la réunification pacifique du pays. Peut-être peut-on considérer le premier objectif comme atteint en ce sens que l'agresseur a été expulsé des territoires qu'il avait envahis. Mais que la paix armée temporaire qui existe à l'heure actuelle puisse être transformée en paix durable, cela dépendra de la réalisation du deuxième objectif, à savoir le rétablissement d'une situation normale grâce à la réunification pacifique du pays. Voilà pourquoi ma délégation rejette l'argument invoqué par certaines délégations selon lequel le retrait des forces des Nations Unies aiderait à rétablir une situation normale. Ce retrait laisserait en face l'une de l'autre les armées des deux parties du pays qui s'affronteraient le long des frontières et ma délégation n'estime pas que cette proposition permettrait de résoudre le problème. Au contraire, il nous semble que le retrait des troupes des Nations Unies contribuerait à perpétuer la division de la Corée que nous déplorons tous. A notre sens, si les forces des Nations Unies se trouvent en Corée, c'est pour prévenir une agression contre la Corée du Sud et la présence de ces troupes ne peut porter atteinte à la paix. Grâce à leur présence, les parties intéressées pourront se réunir dans une atmosphère de calme, si nécessaire au règlement des divergences de cette nature. Ma délégation estime donc que l'Organisation des Nations Unies devrait encourager les parties à se réunir dans l'atmosphère et selon les principes que j'ai évoqués pendant que les troupes des Nations Unies se trouvent encore en Corée, afin d'éviter la reprise des hostilités éventuelles.

En ce qui concerne l'organisme qui serait chargé de surveiller des élections dans l'ensemble de la Corée, les pays qui ont participé à la guerre de Corée sous l'égide des Nations Unies pourraient le composer mais les autorités communistes préfèrent un organisme neutre. Je crois que la question devrait être réglée par les parties intéressées, évidemment si elles pouvaient se réunir. En tout état de cause, c'est là un principe fondamental auquel ma délégation attache une grande importance. Nous réservons d'ailleurs notre position en ce qui concerne la question de principe mais ma délégation, représentant un pays ayant envoyé des contingents militaires en Corée, est l'un des coauteurs du projet de résolution A/C.1/L.217 et votera bien entendu en faveur de ce projet. Nous réservons par ailleurs notre position sur tous les autres problèmes.

M. HERRARTE (Guatemala) (interprétation de l'espagnol) : L'histoire triste, lamentable, du peuple coréen contient, dans sa douloureuse tragédie, un enseignement très grave pour l'humanité. Nous y voyons en premier lieu les conséquences des méthodes cruelles employées par un peuple pour essayer d'imposer sa volonté à un autre alors qu'à la fin de la dernière guerre nous avions cru que l'agression avait disparu pour toujours. En second lieu, l'Organisation des Nations Unies a été soumise à une dure épreuve. Elle a eu beaucoup de peine à faire respecter ses décisions et à imposer la paix grâce à un instrument de sécurité collective. Enfin, l'histoire de la Corée nous montre ce que peut faire l'effort humain dans un cadre de liberté lorsque nous regardons les résultats obtenus par la République de Corée qui est parvenue à un relèvement rapide après avoir subi les horreurs de la guerre.

La question de Corée a fait l'objet de longs débats, année après année, au sein de la Première Commission et il faut reconnaître que la question cependant n'a rien perdu de son actualité. Les derniers événements sont parfaitement résumés dans le rapport de la Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée. Ce rapport est soumis à l'examen de la treizième session de l'Assemblée générale. Ma délégation tient à féliciter les membres de cette importante Commission pour l'oeuvre qu'ils ont accomplie malgré les difficultés rencontrées.

Nonobstant ce qui a déjà été dit, je me permettrai d'indiquer brièvement la position de ma délégation sur ce problème important qui, bien qu'ancien, continue à soulever un intérêt vif dans les pays libres car si l'Organisation des Nations Unies n'a pas encore pu complètement règler le problème, son attitude ferme continue à condamner les actes d'agression. D'autre part, l'Organisation des Nations Unies a maintenu la décision qu'elle avait prise dès le début et qui est de résoudre le problème selon les principes inscrits dans la Charte.

Avec l'appui manifeste de la Chine communiste, la Corée a été victime d'une agression. Devant l'agression, l'Organisation des Nations Unies, s'acquittant de ses devoirs fondamentaux aux termes de l'Article premier de la Charte qui lui donne toute autorité pour lutter contre les actes d'agression, a envoyé des forces qui sont parvenues à conclure un armistice sans, pour autant, résoudre le grave problème de la réunification de la Corée.

M. Herrarte (Guatemala)

Le peuple coréen, par son savoir, ses traditions, ses coutumes et sa langue formait une nation unie et devait rester telle. Les Nations Unies ont indiqué leur but, c'est-à-dire, par des moyens pacifiques, créer une Corée unie, indépendante et démocratique, avec un système représentatif de gouvernement, et rétablir totalement la paix et la sécurité dans cette région.

La seule manière d'établir une Corée unie et démocratique est de procéder à des élections libres sous le contrôle des Nations Unies. Mais cette méthode a été contrecarrée, et continue de l'être, par les subterfuges auxquels se livrent les Puissances qui désirent encourager les desseins communistes.

La présence en Corée des troupes des Nations Unies qui se sont rendues dans ce pays pour y rétablir la paix, comme on le sait, est vivement critiquée, alors que l'on qualifie de "volontaires" les agresseurs.

On déclare également que les forces des Nations Unies doivent quitter la Corée et, cependant, les élections libres qui devaient y être tenues n'ont pu être organisées, ce qui a empêché la constitution d'un gouvernement légal, élu pour toute la Corée, qui aurait reflété la volonté du peuple. Il en a été ainsi parce que les agresseurs veulent recommencer leur attaque et organiser de fausses élections.

Il n'y a pas de similarité possible entre les prétendus volontaires chinois et les forces expéditionnaires des Nations Unies, car ces dernières sont allées en Corée pour repousser l'agression des premiers. En outre, les forces expéditionnaires des Nations Unies ont été réduites au minimum.

Pour toutes les raisons qui précèdent, ma délégation appuie avec enthousiasme le projet de résolution présenté par l'Australie et douze autres Puissances (A/C.1/L.217). Nous estimons, en effet, que la méthode préconisée dans ce projet de résolution doit être appliquée par les Nations Unies lors de l'examen de ce problème. Par ce projet de résolution, les Nations Unies manifestent leur intention de procéder à l'unification de la Corée au moyen d'élections libres. Agir autrement serait sanctionner l'agression et ne pas avoir une attitude de justice et d'équité, comme c'est le devoir des Nations Unies dans leurs actions. Ce n'est pas parce que plusieurs années se sont passées que nous devons éluder une responsabilité que nous avons acceptée, surtout lorsque les effets nocifs de l'agression se font sentir. Si, comme on l'a dit, les prétendus volontaires chinois ont quitté la Corée - et

M. Herrarte (Guatemala)

encore faut-il s'en assurer - les parties intéressées doivent accepter l'idée d'élections libres surveillées par les Nations Unies et un gouvernement légitime et unifié pourra être installé en Corée. Alors seulement, les troupes des Nations Unies pourront estimer que leur mission est remplie et que notre Organisation a accompli son devoir, à savoir mettre un terme à l'agression et maintenir la paix en Extrême-Orient.

M. DELGADO (Philippines) (interprétation de l'anglais) : La délégation des Philippines a pris la détermination d'intervenir dans les discussions, au cours de la présente session de l'Assemblée, portant sur des questions controversées, avec un esprit de conciliation, afin de contribuer à des solutions acceptables pour tous. Notre désir était de faciliter la détente et d'aider à raréfier, sinon à éliminer, les accusations et les récriminations, de telle sorte que la bonne volonté prévale dans tous les débats.

Mais à peine le dernier vote concernant le problème du désarmement venait-il d'avoir lieu que le camp opposé rendit publique la vieille accusation selon laquelle ceux qui avaient voté pour les résolutions avaient été l'objet d'une pression inadmissible, avec toutes ses conséquences désagréables. C'est pour cette raison que nous sommes contraints de prendre part à la présente discussion d'une manière détaillée, afin de montrer que, comme dans le passé, notre position est uniquement fondée sur les faits tels qu'ils sont établis par les meilleurs témoignages et par leur analyse faite à la lumière de la logique et de la raison.

On a beaucoup parlé du progrès industriel et agricole accompli, au cours des dernières années, par la République populaire démocratique de Corée, mais tout cela est fondé sur des déclarations purement gratuites. Les protecteurs de ce gouvernement ne nous ont pas encore dit comment les fonctionnaires et les chefs dudit gouvernement ont été choisis ou élus. D'un autre côté, nous avons plusieurs rapports annuels de la Commission des Nations Unies qui montrent qu'il y a eu non seulement des progrès matériels, mais également application de procédés vraiment démocratiques dans l'élection des gouvernants et des membres de la Chambre des représentants de l'Assemblée nationale de la République de Corée. Nous attirons tout particulièrement l'attention sur le chapitre III du dernier rapport de la Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement

M. Delgado (Philippines)

de la Corée (Supplément No 13, A/3865) qui montre indiscutablement que le Président et le Vice-Président, aussi bien que les membres de la Chambre des représentants de l'Assemblée nationale ont été élus par des élections libres pouvant être favorablement comparées à toutes les élections libres organisées dans les pays véritablement démocratiques du monde. La meilleure preuve du succès du système bipartite, ou même multipartite, est la suivante : alors que le Président appartient au parti de la majorité, le Vice-Président appartient à l'opposition. Même les Etats-Unis ne connaissent pas une situation aussi extraordinaire.

Puisque nous abordons à nouveau le problème de la Corée, nous aurions aimé croire que le problème se trouvait plus proche d'une solution. Malheureusement, il n'en est rien. La Corée est le pénible symbole des divisions inconciliables de notre temps.

Nous constatons ce fait avec tristesse, mais avec une résolution accrue de rechercher tous les moyens possibles d'arriver à une solution démocratique qui soit dans le domaine du possible. La question de Corée est de la plus haute importance pour deux raisons : tout d'abord, c'est la pierre de touche qui nous dira si la volonté librement exprimée de la majorité de l'Assemblée peut être indéfiniment défiée; ensuite, c'est la pierre de touche qui nous dira si la majorité peut tolérer qu'un conflit créé artificiellement dégénère en guerre civile permanente.

Les Nations Unies commettraient une grande faute si elles refusaient de reconnaître ces faits. Fort heureusement, nous les reconnaissons et c'est principalement pour cette raison que nous avons choisi de maintenir la question de Corée à l'actualité, en dépit des déceptions et des humiliations constantes qui nous sont infligées lorsque nous recherchons un accord.

M. Delgado (Philippines)

L'année écoulée a été marquée par des événements encourageants. Quels que soient les motifs de cette décision, le retrait des volontaires communistes chinois de la Corée du Nord et la reconnaissance par les communistes du principe d'élections libres sous contrôle neutre représentent quelque chose de positif. A première vue, on pourrait voir là un adoucissement de l'intransigeance habituelle des communistes à l'égard de la Corée.

Malheureusement, les espoirs qu'avaient fait naître ces nouvelles se sont révélés sans fondement. Nous pouvons maintenant nous rendre compte, à la lumière de l'échange de notes qui a suivi entre le commandement unifié et le Gouvernement de la Chine communiste, que les propositions communistes ne peuvent servir de base à des accords concrets.

Les propositions essentielles des communistes portent sur deux points : en premier lieu, le retrait simultané des troupes "étrangères" et des volontaires chinois du Sud et du Nord de la Corée, respectivement; en second lieu, des élections libres sous le contrôle d'un organe neutre après l'évacuation des troupes.

Il est facile de se rendre compte du caractère injuste de la première proposition si l'on se rappelle que la Chine communiste a une frontière commune avec la Corée du Nord et que les volontaires, même après leur retrait, pourraient être rappelés en très peu de temps. D'autre part, le commandement unifié devrait se retirer dans des bases éloignées de la Corée du Sud. L'acceptation de cette proposition exposerait donc la Corée du Sud et la position des Nations Unies à un risque maximum tout en offrant une protection maximum aux lignes communistes défensives et offensives.

En outre, en l'absence de surveillance et de contrôle, il serait impossible d'avoir l'assurance que les volontaires chinois se seraient effectivement et totalement retirés de la Corée du Nord. Il est vrai que la Chine communiste a offert de permettre à la Commission de contrôle des nations neutres de surveiller les premières étapes de son retrait, mais chacun sait que, dans le passé, la Commission n'a pu s'acquitter de ses fonctions de manière satisfaisante en raison précisément des obstacles, légaux et illégaux, que la Corée du Nord a élevés sur son chemin.

M. Delgado (Philippines)

En ce qui concerne le seconde proposition, son apparence raisonnable ne résiste pas à un examen attentif. Tout d'abord, il est nécessaire de constater que les communistes ont subordonné l'organisation d'élections libres à un retrait complet des troupes des deux parties de la Corée. Leur refus de fournir par la suite les précisions demandées par le commandement unifié renforce le soupçon qu'ils n'ont aucune intention d'organiser des élections libres conformément à la décision des Nations Unies et que leur offre d'élections libres est, en fait, une tentative à peine voilée d'obtenir le retrait des troupes et d'acquérir ainsi un avantage militaire en Corée.

Cette proposition de retrait des troupes suivi d'élections, telle qu'elle est formulée par les communistes, est inquiétante. Elle ne tient pas compte du fait que le commandement des Nations Unies se trouve en Corée pour un but précis. A la demande de l'Assemblée générale, le commandement assure la tâche nécessaire du maintien de la stabilité dans toute la région et de l'établissement de conditions qui permettraient la réalisation des objectifs de l'Assemblée en Corée. Demander à ces troupes de se retirer avant que ces objectifs soient atteints, c'est réduire à néant la volonté de l'Assemblée et assurer la défaite des principes sur lesquels toute l'action des Nations Unies en Corée a été fondée.

N'oublions pas les deux points sur lesquels le Gouvernement communiste chinois a gardé un silence marqué. L'organe neutre envisagé par les communistes pour contrôler les élections signifie-t-il que ces élections seraient placées sous les auspices des Nations Unies? Si nous gardons une vue exacte de la situation, il est immpossible de penser que ces élections pourraient se dérouler sous des auspices autres que ceux des Nations Unies. En effet, la guerre de Corée n'a pas été un simple conflit entre nations ou blocs de nations, mais une action juste entreprise par la communauté des nations contre un agresseur avéré.

Le deuxième point est tout aussi important. En cas d'accord sur des élections libres, la composition de l'Assemblée nationale coréenne refléterait-elle, en proportion, l'ensemble du peuple coréen? Ou cette Assemblée serait-elle composée, ainsi que les communistes l'avaient autrefois proposé, pour moitié de représentants nord-coréens et pour moitié de représentants sud-coréens? Il est important de le savoir à l'avance, car la solution communiste n'en est pas une. Elle ne ferait

M. Delgado (Philippines)

que perpétuer la division tragique qui existe actuellement et elle aggraverait davantage la maladie en ne laissant aucun espoir à ceux qui désirent l'unification du pays par des moyens démocratiques.

Il y a quelques jours, le représentant de l'Union soviétique a exprimé l'espoir que la réunification de la Corée serait réalisée conformément à la volonté du peuple coréen. C'est là une attitude admirable et qui, à première vue, est entièrement conforme aux buts des Nations Unies. Pour notre part, nous ne pouvons qu'espérer que le représentant de l'Union soviétique attache le même sens que nous à ces paroles. Il n'y a, en effet, qu'une façon de réaliser l'unification de la Corée sur une base juste, équitable et démocratique : par une représentation proportionnelle au sein de l'Assemblée nationale au moyen d'élections libres sous les auspices des Nations Unies.

C'est là le sens du projet de résolution qui nous est soumis. Nous considérons comme un privilège de compter parmi ses auteurs.

Je voudrais ajouter que j'ai reçu, il y a quelques minutes, copie d'une note communiquée le 10 novembre 1958, c'est-à-dire aujourd'hui même, par le Ministre des affaires étrangères à Pékin au Chargé d'affaires du Royaume-Uni dans cette ville, pour transmission à toutes les nations faisant partie du commandement des Nations Unies en Corée. S'il ne s'agissait pas d'une note aussi longue, qui comprend deux pages à interligne serré, je serais heureux d'en donner lecture. Cependant, après avoir examiné très attentivement les termes de cette note, je n'y ai rien trouvé de nouveau. Ce n'est qu'une répétition des accusations et des calomnies portées contre les nations faisant partie du commandement des Nations Unies en Corée, une répétition également des propositions que je viens d'analyser et qui, à mon sens, sont injustes et ne constituent pas une solution de la question de Corée. Les auteurs de cette note insistent pour un retrait de toutes les troupes étrangères avant l'organisation d'élections libres et pour un contrôle par un organe de nations neutres. Je le demande : les membres de la Commission envoyée par les Nations Unies ne représentent-ils pas réellement les deux parties au différend? Ou peut-on trouver des nations neutres qui ne seraient ni d'un côté ni de l'autre dans ce différend? Pour ces raisons j'estime qu'il est inutile de parler davantage de cette nouvelle note qui sera, je crois, radiodiffusée ce soir par tous les postes intéressés.

M. SHAHA (Népal) (interprétation de l'anglais) : Dix années se sont maintenant écoulées depuis la naissance de la République de Corée, pays dont l'évolution a été une source de vif et constant intérêt, plus particulièrement pour les peuples de l'Asie. C'est, pour une grande part, grâce aux efforts et à l'aide des Nations Unies que la Corée a pu se développer et surmonter les problèmes qui se sont posés à elle jusqu'à ce jour. En lui apportant notre soutien, nous continuerons de jouer un rôle dans son évolution future qui est essentielle à une Asie politiquement stable et pacifique.

Ma délégation estime que nos objectifs en Corée n'ont pas changé. Nous devons lutter pour une Corée indépendante et unifiée au sein de laquelle le nord et le sud pourront combiner leurs ressources politiques, économiques, sociales et morales et les consacrer à l'intérêt du pays tout entier.

En second lieu, il nous faut travailler à la stabilisation de la paix et de la sécurité dans cette région et dissiper la lourde crainte de domination étrangère qui pèse sur ce pays, afin que tous les efforts soient constructifs et ne soient pas de simples manifestations de la lutte pour la survie. Enfin, nous devons organiser des élections libres et justes qui permettront à toute la population de Corée de choisir son gouvernement propre et de décider de son avenir.

Nous savons tous quels sont les progrès accomplis en Corée au cours des dix premières années de son existence. Du point de vue politique, nous avons assisté à un effort remarquable pour créer l'appareil nécessaire au développement de la démocratie; dans une large mesure, cet effort a été couronné de succès. Dans le domaine social, nous avons assisté à la mise en place d'un système d'enseignement et à une amélioration considérable de l'état sanitaire. Au point de vue industriel, le pays a accompli de grands progrès et le niveau de vie en général s'est élevé sensiblement. Nous sommes heureux de constater que ces progrès se poursuivent et nous admirons nos amis coréens pour cet esprit de détermination et cette vigueur sans lesquels les progrès réalisés eussent été impossibles.

Néanmoins, il est affligeant de constater que le développement de la Corée est encore entravé par une division fondamentale. La Corée est un pays qui, jadis comme aujourd'hui, ne peut être considéré comme composé de deux parties séparées. Le Nord et le Sud sont liés l'un à l'autre de façon inextricable, dans tous les aspects de leur vie nationale. Si l'on veut les considérer, il faut les considérer ensemble. Les deux parties de ce pays forment une entité capable de se suffire à elle-même et capable de se gouverner elle-même. Les intérêts du Nord et du Sud sont complémentaires du point de vue économique et social; voilà pourquoi nous estimons que l'unification de la Corée est un but dont l'importance ne peut être minimisée. Les Coréens ont fait preuve d'un immense courage dans leur lutte pour le maintien de la paix et de l'indépendance.

Comme d'autres délégations, nous nous félicitons du retrait des volontaires chinois de la Corée du Nord qui, à la longue, peut se révéler comme un premier pas vers la solution de la question coréenne.

En ce qui concerne les élections libres, nous estimons qu'en Corée comme ailleurs, ce n'est qu'en donnant à la population le droit de choisir son propre gouvernement que nous pouvons espérer voir cette population prendre sa place à côté des autres nations indépendantes de la communauté internationale. On a suggéré que ces élections aient lieu sous la supervision des Nations Unies ou de quelque organisme subsidiaire des Nations Unies. Cette proposition, cependant, n'a pas été accueillie très favorablement et aucune mesure n'a encore été prise pour la création d'un groupe d'observation des Nations Unies. De l'avis de ma délégation, il n'y a aucun moyen d'assurer des élections libres en Corée si ce n'est sous les auspices des Nations Unies ou de quelque autre agence internationale impartiale créée spécialement dans ce but. Malheureusement pour le peuple coréen, l'unification de ce pays devient, à mesure que le temps passe, de plus en plus difficile étant donné la division politique du monde actuel. Cette question se range de plus en plus au nombre des grands problèmes qui affectent les relations internationales et qui, malheureusement, attendent encore une solution. Le sort et l'avenir de la Corée, particulièrement, semblent à l'heure actuelle dépendre de l'amélioration des relations internationales en général, de la détente progressive et de l'élimination de l'atmosphère actuelle de crainte et de méfiance qui règne dans le monde, entre les nations. Aussi longtemps que les relations internationales n'auront pas été assainies et affermies, nous craignons fort que l'unification de la Corée, qui est devenue un problème mettant en jeu la paix internationale en Extrême Orient, ne puisse pas être réalisée, quelle que soit la sympathie que nous éprouvions pour le peuple coréen lui-même.

Nous pensons sincèrement que nous ne pouvons contribuer à la solution de la question coréenne, en aucune manière, en prenant position sur l'une ou l'autre des résolutions qui nous sont soumises, parce que, ainsi que j'ai essayé de le démontrer, la solution de cette question dépend de l'amélioration des relations internationales dans leur ensemble, amélioration qui peut prendre encore un certain temps. Pour l'instant, nous ne pouvons qu'exprimer l'espoir et le désir que les buts des Nations Unies en Corée seront atteints en temps utile et qu'en attendant, la paix sera maintenue dans ce pays, sous les auspices des Nations Unies.

M. BOUZA (Uruguay) (interprétation de l'espagnol) : Depuis 1954, la Première Commission et l'Assemblée générale examinent la question que l'on est convenu d'appeler désormais "la question de Corée". Celle-ci a été inscrite régulièrement à l'ordre du jour des sessions ordinaires et, lors de chaque session, des décisions ont été adoptées à des majorités très importantes; à l'issue de ces débats, la Première Commission a recommandé à l'Assemblée générale de signaler à l'attention des autorités intéressées la détermination permanente des Nations Unies d'assurer, par des moyens pacifiques, l'unification d'une Corée indépendante et démocratique, dotée d'une forme de gouvernement représentative, et d'assurer le rétablissement de la paix et de la sécurité internationales dans la région; l'Assemblée générale a également adopté des résolutions dans ce sens et a exhorté les autorités intéressées à adopter les décisions prises par les organismes pertinents des Nations Unies; aux fins de régler le problème de Corée conformément aux principes défendus par les nations qui, au nom des Nations Unies, ont participé à la conférence politique sur la Corée qui s'est tenue à Genève en 1954. Ces principes ont été réaffirmés par l'Assemblée générale qui a d'ailleurs prié les autorités intéressées d'organiser des élections véritablement libres, conformément aux principes défendus par l'Assemblée générale. Celle-ci a demandé à la Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée de poursuivre ses travaux conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale.

Les principes fondamentaux de l'unification de la Corée, qui découlent des décisions de l'Assemblée générale que je viens d'évoquer, ont été examinés lors de la conférence politique sur la Corée tenue à Genève en 1954; ils ont été évoqués par les Etats Membres qui avaient envoyé des contingents militaires en Corée. Ces principes sont les suivants :

"1. L'Organisation des Nations Unies, aux termes de sa Charte, est parfaitement autorisée à prendre des mesures collectives visant à repousser l'agression, à rétablir la paix et la sécurité et à exercer ses bons offices à l'effet de trouver une solution pacifique au problème de Corée,

M. Bouza (Uruguay)

"2. Afin d'unifier la Corée dans l'indépendance et la démocratie, des élections véritablement libres doivent être organisées sous les auspices des Nations Unies, permettant d'élire des représentants auprès d'une Assemblée générale, suivant une représentation proportionnelle à la population autochtone de toute la Corée." (interprétation de séance).

La résolution 811 (IX) adoptée par l'Assemblée générale le 11 décembre 1954 réaffirme ces principes. Je n'aurais jamais cru qu'il faille tant d'efforts dialectiques pour montrer que l'unification véritable et durable de la Corée ne pourra et ne devra se faire qu'au moyen d'élections réellement libres. Le peuple coréen doit, par ces élections, être à même de déterminer son propre destin. C'est le seul moyen démocratique d'expression de la volonté politique du peuple. Il est d'ailleurs conforme à l'un des objectifs fondamentaux de notre Organisation.

Là où les élections ne sont pas véritablement libres, là où la multiplicité des opinions populaires ne peut se traduire dans la réalité, là où le peuple n'est pas véritablement maître d'exprimer sa pensée, là où l'opposition ne peut exister, là où la presse, la radio, le cinéma, le théâtre, les arts et la science ne sont que des activités dirigées qui doivent respecter des consignes, là où ils ne peuvent exprimer qu'une pensée uniforme, celle du pouvoir, là où les élections n'ont qu'une apparence d'expression populaire, là où cette expression populaire est uniforme, monocorde, sans qu'aucune divergence se manifeste, là où l'on trouve des pourcentages de 99 à 100, là où il n'y a pas de garantie efficace des droits individuels, des droits économiques et sociaux qui permette à tous les êtres humains de mener une vie digne de ce nom, là où la liberté n'est pas efficacement garantie contre toutes les formes d'oppression, là où l'individu n'est pas préservé de l'exploitation et où le pouvoir s'affirme dans sa vie privée, s'opposant à l'exercice individuel de la liberté et à l'expression de la pensée, la vie démocratique est impossible et l'on ne saurait parler de démocratie authentique.

C'est pour toutes ces raisons que la délégation de l'Uruguay appuiera le projet de résolution présenté par l'Australie, la Belgique, la Colombie, les Etats-Unis d'Amérique, l'Ethiopie, la France, la Grèce, le Luxembourg, les Pays-Bas, les Philippines, le Royaume-Uni, la Thaïlande et la Turquie (A/C.1/L.217). Ce projet de résolution réaffirme les résolutions de l'Assemblée générale que j'ai évoquées au début de mon intervention. Etant donné la situation actuelle en Corée, les graves problèmes qui résultent de la guerre, la menace permanente qui pèse sur ce pays, nous estimons que ce projet de résolution réaffirme la volonté que nous avons d'assurer l'unification de la Corée dans la démocratie et dans l'indépendance, de la doter d'un gouvernement représentatif et d'y établir une paix permanente, ainsi que de rétablir la paix et la sécurité internationales dans la région. Nous réaffirmons ainsi le double objectif poursuivi par les Nations Unies

en Corée et, à cet égard, nous ne devons pas oublier les principes pour lesquels l'Organisation des Nations Unies a lutté. Il n'est pas nécessaire de faire revivre la tragédie du peuple coréen et, d'ailleurs, il serait bien difficile d'oublier qu'elle a fait plus de 400.000 victimes dans les forces du Commandement unifié des Nations Unies, sans compter les innombrables autres personnes qui ont perdu la vie et leurs biens.

Le projet de résolution met l'accent sur les élections. Il considère que c'est le seul moyen qu'aurait le peuple coréen d'exprimer sa volonté conformément aux principes des Nations Unies, principes que nous devons tous respecter. Nous nous félicitons de l'importance qui est attachée à la question des élections. Il est clair que les auteurs du projet de résolution souhaitent l'unification de la Corée, mais ils la souhaitent de la seule manière possible aux yeux de notre Organisation. Nous ne saurions tolérer le despotisme ni le totalitarisme. A nos yeux, le projet de résolution souligne donc sans équivoque les principes des Nations Unies. Ce n'est que dans le respect de ces principes que nous pourrons parvenir à résoudre le problème de Corée.

Le rapport de la Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée, qui fait actuellement l'objet de notre étude, indique que la Commission a pris note des informations parues dans la presse selon lesquelles des élections ont eu lieu en Corée du Nord le 27 août 1957. Mais le rapport ajoute que, pas plus que dans le passé, les autorités intéressées n'ont donné à l'Organisation des Nations Unies la possibilité matérielle d'observer les élections.

Le rapport nous informe en même temps que, le 5 février 1958, les autorités nord-coréennes ont publié une déclaration sur "les mesures qui devraient être prises sans retard pour assurer l'unification pacifique de la Corée étant donné la situation actuelle". Les autorités nord-coréennes, ajoute le rapport, ont proposé les mesures suivantes :

"i) Que 'l'armée américaine et toutes les autres troupes étrangères y compris les volontaires du peuple chinois, soient retirées simultanément de la Corée du Nord et de la Corée du Sud';

"ii) Qu' 'à une date déterminée, postérieurement au retrait complet de toutes les troupes étrangères de la Corée du Nord et de la Corée du Sud, des élections libres soient organisées pour toute la Corée. Ces élections pourraient se dérouler sous la surveillance d'observateurs appartenant à des pays neutres';

M. Bouza (Uruguay)

"iii) Que 'pour l'examen de questions relatives à des échanges économiques et culturels entre le Nord et le Sud et aux élections pour l'ensemble de la Corée, la Corée du Nord et la Corée du Sud entament au plut tôt des négociations sur un pied d'égalité' et que l'on favorise la liberté des communications, les voyages et les relations économiques et culturelles entre le Nord et le Sud; et

"iv) Que 'la Corée du Nord et la Corée du Sud réduisent au minimum les effectifs de leurs armées respectives dans un proche avenir'."

Deux jours plus tard, le Gouvernement de la République populaire démocratique de Chine publiait une déclaration par laquelle il se ralliait sans réserve à cette proposition de paix faite, je le rappelle, par les autorités de la Corée du nord, et qu'il qualifiait d'importante. Le 22 février, les membres communistes de la Commission militaire ont transmis à la Commission neutre chargée de la surveillance de l'armistice une déclaration en date du 20 du même mois émanant du quartier général des volontaires chinois et aux termes de laquelle ces derniers, faisant droit à une proposition du Gouvernement de la République populaire de Chine, avaient décidé, après avoir examiné la question avec les autorités de la Corée du nord, d'évacuer la Corée par étapes, l'évacuation totale étant achevée à la fin de 1958.

Dans des déclarations postérieures des autorités communistes intéressées, on lisait que l'évacuation des volontaires chinois avait commencé. La Commission nous fait savoir que tout a commencé par un échange de notes entre le Gouvernement du Royaume-Uni, représentant les gouvernements des pays qui ont fourni des troupes au Commandement des Nations Unies en Corée, et le Gouvernement de la République populaire de Chine. Dans sa note, le Gouvernement du Royaume-Uni se félicitait que les autorités de la République populaire de Chine et les autorités de la Corée du nord se soient déclarées favorables à des élections libres. Il se félicitait également d'apprendre que les volontaires chinois seraient retirés de Corée du nord. Mais le Gouvernement du Royaume-Uni demandait des précisions sur l'interprétation qu'il convenait de donner au principe d'élections libres. Les représentants de la Corée du nord, en plusieurs déclarations adressées à Pékin et à Moscou, auraient affirmé que la surveillance des élections ne devait en aucune manière modifier leurs résultats. Dans la note dont je viens de parler, le Gouvernement du Royaume-Uni posait donc simplement la question de savoir si lorsque les autorités de la Corée du nord parlent d'un organisme de nations neutres chargé de la surveillance des élections, elles entendent par là la tenue des élections sous les auspices des Nations Unies, c'est-à-dire sous l'égide d'une organisation susceptible de contrôler véritablement les opérations et dont la tâche aurait été suffisamment préparée pour être certain que la représentation du peuple coréen soit proportionnelle à la population.

M. Bouza (Uruguay)

Ces éclaircissements ne nous ont pas été donnés. On nous répète à chaque instant que seul le retrait des forces étrangères - et l'on entend par là les forces des Nations Unies qui s'acquittant d'un mandat exprès de l'Assemblée générale se sont rendues en Corée pour y défendre les principes du droit international - permettra la solution pacifique du problème de Corée, et par là on entend notamment l'organisation d'élections libres. Ce n'est que lorsque cette condition sera remplie que les gouvernements de la Corée du nord et de la Chine proposeront la convocation d'une conférence réunissant les Etats et autorités intéressés aux fins d'entamer les négociations visant à régler pacifiquement le problème de Corée.

Ce n'est donc que lorsque toutes les forces étrangères seront retirées de Corée qu'une telle proposition pourra être faite. Ainsi, ceux que nous sommes convenus d'appeler les volontaires du peuple chinois ne devraient se retirer qu'à quelques kilomètres en deça de leurs positions actuelles, tandis que les forces qui sont allées en Corée pour y défendre le droit des Nations Unies, qui ont d'ailleurs été diminuées de 250.000 hommes depuis la signature de l'armistice et sont aujourd'hui réduites à un effectif de deux divisions, qui sont considérées par l'Organisation comme nécessaires à la réalisation des objectifs visés aux alinéas a) et b) du paragraphe 1 du dispositif de la résolution 376 (V) de l'Assemblée générale, ainsi qu'au maintien de la stabilité en Corée et à l'adoption des mesures visant à rétablir l'unité de la Corée dans l'indépendance et la démocratie afin d'y organiser des élections libres sous les auspices des Nations Unies, devraient rentrer dans leurs pays respectifs, ce qui, comme l'a dit fort clairement il y a quelques jours le représentant des Etats-Unis, reviendrait à renvoyer ces troupes bien loin de la Corée.

On prétend donc mettre en parallèle ces deux positions en prenant des éléments complètement différents. Quelle analogie y a-t-il entre le retrait de ce que nous sommes convenus d'appeler les volontaires du peuple chinois à la frontière même de la Corée et le retrait des troupes des Nations Unies chargées par l'Organisation elle-même de veiller au maintien de la paix et de prendre les mesures favorables à l'unification de la Corée?

M. Bouza (Uruguay)

Le représentant des Etats-Unis rappelait à fort juste titre dans sa dernière intervention que ce que certains délégués ont appelé les forces étrangères de Corée avait déjà été retiré, mais il rappelait également qu'immédiatement après les autorités communistes de la Corée du Nord, suivant en cela leur politique d'agression, avaient envahi le sud, déclenchant ainsi le tragique conflit dont nous connaissons encore les conséquences que subit au premier chef le peuple coréen.

Le retrait sans délai des forces des Nations Unies empêcherait la mise en oeuvre des objectifs visés à la résolution 376 (V) de l'Assemblée générale. Ce retrait vouerait définitivement à l'échec les fins que les Nations Unies entendent réaliser, je veux dire l'unification de la Corée dans l'indépendance et la démocratie.

L'attaque armée déclenchée en juillet 1950 contre la République de Corée par les forces de la Corée du Nord qui avaient envahi son territoire le long du 38ème parallèle a mis en évidence de manière dramatique l'insuffisance du système de la sécurité régionale. Aucun accord ayant trait à cette zone n'existait, mais le Conseil de sécurité, aux termes du rapport d'un Comité spécial créé par les Nations Unies et qui se trouvait sur place, a constaté sans doute possible l'existence de l'acte d'agression et, partant, a pu recommander aux Etats Membres d'accourir à la défense de l'Etat victime de l'agression.

Le Conseil a adopté sa résolution par neuf voix contre zéro, avec une abstention, celle de la Yougoslavie. Un Etat Membre était absent, l'Union soviétique. La résolution mentionnait que cette agression constituait un acte de rupture de la paix et demandait la cessation immédiate des hostilités et le retrait des troupes le long du 38ème parallèle.

Par la suite, par sept voix contre une, le Conseil de sécurité a pris acte du fait que les autorités de Corée du Nord n'avaient pas mis fin aux hostilités ni retiré leurs troupes en deçà du 38ème parallèle. Cette résolution reconnaissait que des mesures militaires étaient nécessaires pour rétablir la paix et la sécurité internationales. A cet effet, le Conseil recommandait aux Etats Membres des Nations Unies de fournir à la République de Corée l'aide indispensable afin qu'elle puisse repousser cette agression armée.

En d'autres termes, les différentes étapes visées au chapitre 7 de la Charte des Nations Unies ont été franchies. En premier lieu, le Conseil s'est efforcé d'éviter une effusion de sang, d'éviter l'aggravation du conflit, afin de pouvoir recourir à des moyens pacifiques pour régler le différend. Ce n'est qu'après l'échec des mesures provisoires destinées à mettre fin aux hostilités que le Conseil a recommandé aux Etats Membres de l'Organisation l'emploi de la force, étant donné que le pays victime de l'agression se trouvait en état de légitime défense.

Voilà pourquoi les résolutions du Conseil de sécurité, appuyées à l'Assemblée par 53 Etats Membres des Nations Unies, ainsi que la décision prise par 16 Etats Membres de se porter au secours de la victime de l'agression, ainsi qualifiée par notre Organisation, ont été la première marque d'une mesure militaire cohérente et concertée prise en vue de repousser l'agression sur le plan international. Ainsi avons-nous consacré la solidarité contre l'agression. C'est en ce sens que s'est exprimée la grande majorité des Etats Membres de l'Organisation. Un fait essentiel est que l'agression a provoqué la même réaction indignée de la part de ceux qui ne se voyaient même pas directement touchés par ses effets immédiats. La recommandation du Conseil en soi a suffi à mettre en jeu un effort commun en vue d'une action commune efficace pour le respect de l'un des objectifs essentiels des Nations Unies défini à l'article 1 de la Charte.

Je veux parler des mesures collectives efficaces qui doivent être prises en vue d'éliminer les actes d'agression ou autres ruptures de la paix. Il est donc évident que de nouvelles perspectives se sont ouvertes dans le domaine de la sécurité collective depuis que l'Assemblée générale, à sa cinquième session, a adopté cette résolution. Nous constatons alors qu'il s'agit de la mesure la plus importante qui ait été prise en faveur du maintien de la paix depuis la Conférence de San Francisco.

De toute évidence, les Cinq Grands portent la lourde responsabilité qu'ils assument depuis le XIXème siècle; mais le nouveau système ajoute aux responsabilités du Conseil de sécurité et des Cinq Grands celles de l'Assemblée générale et, de ce fait, les Etats petits et moyens deviennent responsables de la paix et de la sécurité collectives. L'appel lancé aux moyens et petits Etats revêt une grande importance pour le maintien de la paix et de la sécurité, car, si ces Etats ne sont pas dotés d'une puissance militaire suffisante et ne nourrissent pas de desseins d'expansion, ils représentent une influence considérable en ce qui concerne la primauté absolue qu'il convient d'accorder au droit international. Les moyens et petits Etats sont dévoués à la paix; ils sont au-dessus de tout soupçon lorsqu'il s'agit de desseins agressifs. C'est pourquoi c'est dans ces nations que nous devons trouver les juges qui pourront déterminer en toute impartialité l'existence d'une agression et les mesures à prendre pour la repousser.

Voilà pourquoi, après mûre réflexion, nous avons décidé de prendre part à ce débat afin d'établir aussi clairement que possible les raisons de notre vote. Etant donné les faits que nous avons été obligés de rappeler, nous ne saurions accepter la thèse de ceux qui soutiennent, comme l'a fait le représentant de l'Union soviétique lors de notre séance du 5 novembre, qu'il existe en Corée deux Etats. A nos yeux, il n'est qu'une seule Corée; à nos yeux, il n'est qu'un seul peuple coréen, dont l'histoire et l'héritage traditionnel ne font qu'un. Nous sommes certains que lorsque ce peuple pourra exprimer librement sa volonté, comme le prévoit le projet de résolution pour lequel nous voterons, il rejettera sans hésitation toute tentative de division. La situation qui règne à l'heure actuelle découle des circonstances militaires de la seconde guerre mondiale, qui

ont marqué le début de la domination par la Russie de la zone située au Nord du 38ème parallèle. Ce sont là des faits bien connus de l'histoire récente. C'est depuis lors que l'unification de la Corée a été entravée; c'est depuis lors que nous n'avons pu parvenir à faire de la Corée un Etat unique, démocratique et indépendant.

Dans toutes les résolutions adoptées au sujet de la Corée par l'Assemblée générale au cours de ses diverses sessions, nous nous accordons tous à reconnaître que la seule solution possible est l'unification; toutes ces décisions ont été adoptées avec l'appui sans réserve des Etats-Unis, qui ont tout de suite répondu à l'appel des Nations Unies qui demandaient aux Etats Membres de venir à la défense d'un pays victime d'une agression. Naturellement, nous voulons avant tout décréter catégoriquement que la violence doit être exclue de toute tentative de solution des problèmes internationaux et que la loi du plus fort n'est plus qu'un triste vestige historique, depuis la publication de la Charte des Nations Unies et l'affirmation des préceptes du droit international. Ce sont eux qui doivent en définitive régler le comportement des peuples, la politique des gouvernements et les relations entre Etats.

Un grand juriste de notre pays et de notre génération, José Irureta Goyena, a dit : "L'agression passe de l'individu à la famille, de la famille à la cité, de la cité à l'Etat. Nous la voyons se frayer un chemin dans l'histoire et elle a trouvé son dernier refuge dans l'Etat. Si elle peut être vaincue dans son dernier retranchement, la justice prendra sa place".

M. Bouza (Uruguay)

Or, s'il est un principe sociologique qui mérite d'être proclamé, c'est bien celui du sens de l'histoire. Si la justice familiale a remplacé la justice individuelle, si la justice de la société s'est subsistuée à celle de la famille et si la justice de l'Etat s'est substituée à celle de la ville, pour quelles raisons la justice de la communauté des Etats ne se substituerait-elle pas, en définitive, à la justice de l'Etat?

En votant comme nous le ferons, nous soutenons que les Nations Unies ne peuvent renoncer aux responsabilités qui sont les leurs à l'égard du peuple coréen,qui a le droit de vivre - ainsi qu'il le désire - dans un pays réunifié et dans la liberté.

Nous espérons que le projet de résolution sera appuyé par la grande majorité des membres de la Commission, et je m'associerai, pour ma part, à l'espoir formulé par le représentant de la France, le sénateur Tinaud, que les autorités de la Corée du Nord et que les gouvernements qui leur prêtent appui acceptent finalement que des élections générales aient lieu dans le pays en vue de sa réunification, ainsi que le désirent les populations intéressées et ainsi que le demande le projet de résolution présenté à cette Commission.

M. ZORINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) (interprétation du russe) : Le débat sur la question de Corée touche à sa fin. La délégation de l'Union soviétique a écouté très attentivement les interventions des autres délégations, et lorsque les représentants de certains pays, comme les Etats-Unis et d'autres, ont exposé leurs vues, une question nous est involontairement venue à l'esprit : serait-ce que, excessivement enthousiasmés par leurs tentatives d'atteindre la lune, les Américains auraient perdu la notion de ce qui se passe sur notre pauvre terre de pêcheurs!

En réalité, bien qu'on la discute depuis plus de dix ans, la question de Corée n'a pas avancé d'un millimètre. Le représentant de l'Australie lui-même, dont le gouvernement prend activement part aux travaux de la Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée, a été obligé de reconnaître qu'"aucun progrès notable n'a été réalisé dans la voie de l'unification de la Corée". Pour ma part, je dirai que le représentant de l'Australie a été encore trop modeste, car aucun progrès tout court n'a été réalisé.

Quelle est la raison de cette situation? Les Etats-Unis, le Royaume-Uni, l'Australie et certains autres pays nous disent que la Corée du Nord et la Chine populaire refusent d'entendre la voix de l'Organisation des Nations Unies qui, chaque année, adopte une résolution au sujet du problème de la Corée. Chine populaire et Corée du Sud refusent d'écouter tous ces Etats qui ont envoyé des troupes en Corée du Sud et refusent d'accepter les conditions que voudraient leur imposer les Etats-Unis et leurs alliés. Somme toute, ces deux Etats agissent comme des enfants désobéissants! Il en résulte qu'ils devraient être punis de leur désobéissance, rôle qui pourrait incomber à l'Organisation des Nations Unies.

Les représentants des Etats-Unis, du Royaume-Uni et d'autres pays, sont en outre venus nous parler de l'"agressivité" de la République populaire de Chine et de la République populaire démocratique de Corée. Ce faisant, ils ont cependant oublié un fait très simple, à savoir que ce n'est pas la Chine qui entretient des bases près des rives des Etats-Unis, mais que c'est exactement le contraire qui se produit : les Etats-Unis occupent la Corée du Sud et occupent aussi l'île de Taïwan, territoire légitime de la Chine. Ce n'est pas la flotte

M.Zorine (URSS)

chinoise qui croise dans les eaux territoriales des Etats-Unis, mais la flotte américaine qui menace les centres vitaux de la République populaire de Chine. De même ce ne sont pas les chefs militaires de l'armée chinoise qui menacent la population des Etats-Unis, mais les ministres et généraux américains qui se vantent d'être en mesure d'utiliser contre la Chine l'arme atomique et l'arme à l'hydrogène.

Il faut relever, d'autre part, que c'est en l'absence des représentants de la République populaire de Chine et de la République populaire démocratique de Corée que toutes ces accusations, parfaitement dénuées de fondement, ont été proférées contre ces deux pays. Sans doute, les représentants des Etats-Unis et d'autres pays pensent-ils que cette situation sera éternelle. Cependant, la majorité devra bien reconnaître, avec nous, que le jour viendra où la République populaire de Chine siégera aux Nations Unies et où la République démocratique de Corée revendiquera ses droits. Ce moment, chacun le comprendra, n'est pas très éloigné. Alors, la Chine populaire viendra répondre à toutes les calomnies qui ont été proférées en ce qui concerne sa politique. Elle pourra présenter la note à tous ceux qui, en son absence, la couvrent si bravement de calomnies.

Nous avons aussi entendu ici, le représentant de la Corée du Sud. Son intervention faisait également large part à la calomnie au dépens de la République populaire démocratique de Corée. Je voudrais cependant relever un passage du discours du représentant de la Corée du Sud. Il nous a dit : "Une solution quelconque apparaîtra, qu'elle soit amenée par la force ou la raison, dans la guerre ou dans la paix". (A/C.1/PV.975, page 23/25)

Pourquoi cette alternative? Pourquoi le représentant de la Corée du Sud ne se borne t-il pas à parler d'une solution pacifique? Pourquoi évoquer deux méthodes : d'une part, la force, la guerre; d'autre part, la paix, la raison?

Je crois que ce raisonnement n'était pas fortuit. Il est révélateur, semble-t-il, de l'esprit qui prévaut dans les milieux dirigeants de la Corée du Sud, esprit favorisé par le Gouvernement des Etats-Unis et les gouvernements qui entretiennent des forces d'occupation sur le territoire de la Corée du Sud. En fait, en juillet 1950, le Président de la Corée du Sud déclarait qu'il fallait à tout prix en terminer avec le communisme. Seule une politique résolue de libération, disait-il était compatible avec les bases mêmes de la démocratie. Ces propos de Syngman Rhee et autres dirigeants de la Corée du Sud figurent dans de nombreuses publications de la Corée du Sud et ont été reproduits dans la presse américaine. Les dirigeants de la Corée du Sud, comme d'ailleurs les représentants des Etats-Unis, continuent de rêver non seulement d'une unification pacifique mais aussi d'une unification militaire. Là est le danger.

C'est la raison pour laquelle la délégation soviétique et d'autres délégations exigent qu'eu égard à la question de l'unification de la Corée on s'en tienne strictement à une voie bien déterminée : exclusion complète de toute solution militaire, unification purement pacifique, ce qui n'est possible qu'avec le retrait des forces étrangères.

Au cours de cette année, un changement considérable, connu de tout observateur réaliste, s'est produit dans la situation en Corée : les volontaires du peuple chinois ont évacué la Corée du Nord. Quelque doute qu'aient pu exprimer les représentants de certains pays qui, pour une raison qui m'échappe, n'ont pas accepté d'envoyer la Commission des Nations Unies constater l'évacuation des volontaires du peuple chinois, le fait demeure, dont on est obligé de tenir compte. La République populaire démocratique de Corée et la République populaire de Chine exigent l'évacuation des forces étrangères de la Corée du Sud. Tout observateur objectif ne saurait nier que, dès lors que les forces étrangères ont été évacuées de la Corée du Nord, on est vraiment en droit de poser la question de l'évacuation des forces étrangères de la Corée du Sud.

M. Zorine (URSS)

Quelle réponse donnent à cette exigence légitime ceux qui parlent de l'unification et de la liberté de la Corée? Le représentant de l'Australie nous a dit que le retrait des forces des Nations Unies de la Corée du Sud serait gros de conséquences, en ce qu'il éliminerait la principale garantie qu'à un moment donné, avec de la persévérance, de l'application et de la clairvoyance, seront assurées l'unité, la liberté et l'indépendance de l'ensemble du peuple coréen. Ainsi, d'après le représentant de l'Australie, les forces des Nations Unies - c'est-à-dire les forces américaines - constituent la principale garantie qu'à un moment donné, par un moyen quelconque, seront assurées l'unité, la liberté et l'indépendance de l'ensemble du peuple coréen. Cela revient simplement à dire que, pour unifier la Corée, pour assurer l'indépendance de l'ensemble du peuple coréen, il faut maintenir les forces étrangères, que ce sont sans doute ces forces étrangères qui réaliseront l'unification. Je ne vois aucun autre sens possible à cette déclaration. Ce n'est plus seulement le représentant de la Corée du Sud qui exprime cette idée, mais également le représentant d'un pays membre de la Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée. Il ne s'agit pas tellement d'unification pacifique que d'unification par la force.

Le représentant des Etats-Unis, pour sa part, a aussi parlé de la garantie constituée par la présence des forces des Nations Unies. Selon lui, il ne saurait être question d'évacuer ces forces. Après quoi, il a abordé le thème des élections libres. Indiscutablement, a-t-il dit, les Coréens du Nord craignent l'expression libre de la volonté du peuple coréen, de même que les communistes craignent la liberté d'opinion dans le monde entier. La perspective d'élections libres, le jeu de l'opinion libre, a-t-il poursuivi, voilà qui fait peur aux communistes, car ils reconnaissent qu'ils seraient rejetés à une majorité écrasante.

Mais on peut demander au Gouvernement des Etats-Unis :

- Et vous, pourquoi avez-vous peur d'évacuer vos forces armées de la Corée du Sud? Pourquoi avez-vous peur d'élections libres après l'évacuation de vos forces? Vous aussi, vous craignez que la Corée du Sud rejette vos créatures, qui ne se maintiennent au pouvoir que sous la protection des baïonnettes américaines.

Vous parlez d'opinion libre. Est-ce que l'expression d'une opinion libre ne peut être assurée, aux termes de votre Constitution, que par la présence de vos forces armées en territoire étranger? Il suffit de poser cette question pour qu'apparaisse la fausseté des vues du représentant des Etats-Unis, qui parle de liberté et de démocratie, mais entend réaliser cette liberté et cette démocratie sous la menace des baïonnettes étrangères.

Nous sommes opposés à une liberté qui ne peut être réalisée que sous la menace des baïonnettes étrangères. Si vous êtes partisans de la liberté et de la démocratie, faites en sorte d'assurer de manière démocratique l'expression de la volonté du peuple, évacuez vos forces stationnées en Corée, avant que le peuple coréen ne les jette dehors lui-même.

M. Zorine (URSS)

Prenant la parole devant cette Commission, le représentant du Royaume-Uni a dit :

"Il a été antérieurement suggéré, au cours du débat, que l'unification pourrait être réalisée si l'on rapprochait les deux parties autour d'une table ronde." (A/C.1/PV.975, page 56).

Sir Pierson a ajouté que "c'est souvent le moyen de régler les différends". J'aurais beaucoup aimé me déclarer d'accord avec Sir Pierson. Cependant, la phrase suivante est ainsi conçue :

"... mais, à mon sens, il [ce moyen] ne peut être appliqué en l'occurrence". (Ibid.)

Ainsi, tout est parfait : les grands principes sont bien énoncés; mais, brusquement, on tire la conclusion étonnante que le principe ne s'applique pas en l'occurrence.

Mais pourquoi ce principe n'est-il pas applicable? Pourquoi les Coréens du Nord et les Coréens du Sud ne peuvent-ils pas s'asseoir autour de la même table et s'efforcer de résoudre pacifiquement leurs différends? Pourquoi refuser d'appliquer ce principe à un peuple que les circonstances ont divisé et qui maintenant a la volonté de s'unir? Pourquoi ce peuple ne peut-il maintenant se passer d'une force armée étrangère pour contrôler et garantir la liberté du peuple coréen? Il y a là une logique que je ne comprends pas. Je pense que le représentant du Royaume-Uni n'a pas osé tirer les conséquences logiques du principe très juste qu'il a énoncé. Pourquoi? Peut-être parce qu'il était assis à côté du représentant des Etats-Unis? Je le regrette profondément.

Néanmoins, certains orateurs appartenant au groupe des représentants de pays qui entretiennent ou entretenaient jadis des forces armées en Corée du Sud et qui ont souvent appuyé des projets de résolution défendant la politique générale des Etats-Unis, du Royaume-Uni et d'autres pays qui ont participé à la guerre de Corée, ont fait ici des déclarations intéressantes.

Par exemple, le représentant du Canada a énoncé, à la fin de son intervention, avec beaucoup de timidité, certaines idées qui méritent de retenir notre attention; il a dit :

M. Zorine (URSS)

"Cependant, nous ne pouvons progresser vers la réunification si nous ne comprenons pas ce que nous devons faire et ce que, étant donné la situation, nous ne pouvons pas faire. Ne nous obstinons pas dans des attitudes et des formules qui ne s'adaptent pas à la réalité des faits." (A/C.1/PV.976, page 8)

Je reconnais la sagesse de cette déclaration. Il est temps de ne plus s'obstiner dans des attitudes et des formules qui ne correspondent pas à la réalité il est temps de descendre de l'espace cosmique pour revenir sur notre terre de pécheurs.

Abandonnant un tout petit peu de sa première position, le représentant du Canada a ajouté :

"Mais, aussi longtemps que nous aurons à faire face à l'intransigeance de l'autre partie, il nous est difficile de changer de position ...

En conclusion, ma délégation votera pour le projet de résolution présenté par l'Australie et douze autres pays." (Ibid, pages 8 et 9).

Je constate que le représentant du Canada, ayant posé un pied sur le terrain de la réalité, l'a tout de suite retiré et il s'est immédiatement placé, sur les deux pieds, sur les anciennes positions reprises dans le projet de résolution de l'Australie et de douze autres pays. Cependant, les idées formulées par le représentant du Canada donnent à réfléchir. Tous ceux qui voteront en faveur du projet de résolution des treize devront néanmoins penser qu'il est temps de s'engager dans une nouvelle direction.

Le représentant du Japon s'est montré, lui aussi, un défenseur timide et modeste de l'attitude expliquée par le représentant du Canada. Il a déclaré :

"Nous croyons, cependant, que les modalités d'application de ces principes peuvent être souples si certaines conditions sont acceptées, ... L'application de ces principes est souple en ce sens que l'Assemblée générale est et sera toujours compétente pour modifier les résolutions anciennes et en adopter de nouvelles. A cet égard, nous nous rallions pleinement à ce qu'a dit hier le représentant du Canada." (A/C.1/PV.977, page 47)

M. Zorine (URSS)

Ainsi, le représentant de l'Australie s'est associé à la déclaration du Canada; il a fait comprendre qu'il admettait la possibilité, peut-être même la nécessité de modifier nos résolutions anciennes sur la question de Corée; il a reconnu que l'Assemblée générale a le droit de le faire. Oui, l'Assemblée générale a compétence pour prendre cette mesure si raisonnable.

Le fait que ces idées ont été formulées par le représentant du Canada, pays qui participe à la politique générale à l'égard de la Corée et par le représentant du Japon, pays qui, dans l'ensemble, appuie la politique de ceux qui énoncent leur position dans le projet de résolution des treize Puissances, nous incite à réfléchir. Evidemment, les circonstances nouvelles et une situation nouvelle qui s'est créée au cours de cette année ont obligé certaines personnes à procéder à une certaine reconsidération des attitudes anciennes; elles ont au moins obligé les représentants de ces deux pays à songer à des moyens nouveaux pour résoudre la question de Corée.

Je voudrais aussi attirer l'attention de la Commission sur une déclaration faite par de nombreux représentants, en particulier des représentants des pays asiatiques, qui ont insisté sur le fait qu'il était indispensable d'envisager la possibilité de modifier les positions anciennes, qui ont également parlé d'esprit de conciliation, par exemple le représentant de Ceylan et, semble-t-il, le représentant des Philippines.

M. Zorine (URSS)

La délégation soviétique, comme les délégations d'autres pays socialistes, ont constamment soulevé la question de la nécessité de revoir les anciennes politiques concernant la Corée, politiques qui ont trouvé leur expression dans de nombreuses résolutions adoptées au cours des années passées et qui n'ont, manifestement, pas réussi à amener l'unification de la Corée plus près de sa réalisation. Cette question, nous la soulevons encore aujourd'hui. La politique ancienne relative à la question de Corée, les méthodes anciennes doivent être rejetées. La République démocratique populaire de Corée et la République populaire de Chine ne sont pas, après tout, de méchants enfants. Ceux qui n'ont pas réussi à les obliger, par la force des armes, à faire quelque chose, ne pourront certainement pas les obliger à le faire au moyen de projets de résolution, en particulier de projets de résolution qui sont adoptés grâce à des voix de membres de blocs militaires appartenant aux Puissances occidentales.

Il faut choisir une voie réaliste et prendre en considération l'état de choses véritable au lieu de se lancer dans des fantaisies et de rêver à la lune. Il est temps de revenir sur terre. Si nous regardons de façon réaliste la situation actuelle, je prétends qu'il ne peut y avoir alors aucun doute sur le fait que seul le retrait des forces étrangères du territoire coréen ouvrira la porte à des négociations réelles, à des progrès réels qui rapprocheront les deux côtés de la Corée, qui rapprocheront les deux Etats qui existent en ce moment et très réellement pour chacune des parties de la Corée, qui permettront de les unifier pacifiquement. Voilà une méthode. Il y en a une autre, c'est la guerre. Si quelqu'un veut à nouveau adopter cette voie, il n'est pas douteux qu'il regrettera le jour où il aura pris cette décision.

La vieille méthode doit être abandonnée, cette méthode qui consiste à chercher à imposer à l'une des parties les opinions de l'autre et en particulier lorsque l'un des intéressés est absent.

Le représentant des Etats-Unis et ceux d'autres pays qui se sont associés à la rédaction du présent projet de résolution peuvent, je le suppose, tirer une certaine consolation du fait qu'il est probable que ce projet de résolution sera adopté à une certaine majorité. Mais je prétends que c'est là une pauvre consolation. Nous pouvons leur dire ceci : vous êtes parfaitement libres d'adopter

M. Zorine (URSS)

une autre résolution mais cela ne changera rien à la situation en Corée. L'adoption d'une autre résolution du type de celles qui ont été adoptées au cours des quelques années passées ne fera que montrer qu'en réalité, vous êtes opposés à une unification pacifique de la Corée, que vous souhaitez voir continuer la division de la Corée. Vous voulez garder la Corée du Sud comme région militaire pour une agression contre la Corée du Nord et contre la République populaire de Chine. De l'avis de la délégation soviétique, c'est là une politique qu'il vaudrait mieux abandonner et le plus tôt sera le mieux, aussi bien pour le prestige des Nations Unies que pour le bien de tous ceux qui veulent vraiment arriver à une unification pacifique de la Corée.

Aujourd'hui, les Etats-Unis sont encore en mesure de réunir assez de votes pour que leur projet de résolution passe. Peut-être demain, les Etats-Unis n'en seront-ils plus capables parce que ceux qui ont dès maintenant certaines inquiétudes et certains scrupules mais qui sont incapables de s'écarter du cercle vicieux dans lequel ils sont pris depuis le commencement de la guerre de Corée, auront réussi à s'en échapper.

La délégation soviétique votera contre le projet de résolution présenté par les Etats-Unis et certains autres pays dont les troupes ont participé à la guerre de Corée ou qui ont participé d'autre façon à cette guerre parce que la délégation soviétique estime que ce projet de résolution n'apportera pas de solution à la question de Corée. Il ne fera que confirmer les décisions erronées précédemment adoptées, décisions dont la fausseté a été prouvée par la vie elle-même.

Nous sommes opposés à la division de la Corée. Nous sommes en faveur de l'unification pacifique de la Corée. C'est pourquoi nous insistons pour que toutes les troupes étrangères soient retirées de la Corée du Sud et pour que la solution de la question soit trouvée grâce à des négociations pacifiques entre les Gouvernements de la Corée du Sud et de la Corée du Nord.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Avec la déclaration que nous venons d'entendre du représentant de l'Union soviétique, la liste des orateurs inscrits dans le débat général prend fin. Certains représentants ont demandé l'autorisation de faire usage de leur droit de réponse. Le premier inscrit est le représentant de la Suède auquel je donne maintenant la parole.

Mme ROSSEL (Suède) (interprétation de l'anglais) : Etant donné que le représentant de Ceylan, dans sa déclaration de ce matin, a fait quelques remarques sur les responsabilités de la Commission de contrôle des nations neutres dont la Suède est l'un des membres, je voudrais, aux termes de l'article 116 du règlement intérieur de l'Assemblée générale, faire quelques brèves observations.

Tout d'abord, je voudrais rappeler que la Commission de contrôle des nations neutres tient son existence de l'Accord d'armistice coréen et que le mandat de la Commission est défini dans les articles 13 et 28 de cet Accord. Il découle de ces articles que la tâche de la Commission se limite à certaines fonctions de contrôle, d'inspection et d'enquête clairement définies.

Comme l'a déclaré à maintes reprises le Gouvernement suédois, il n'a pas été possible, pour diverses raisons, que cette Commission exerce même les fonctions limitées ci-dessus mentionnées qui lui avaient été confiées par l'Accord d'armistice. On pourrait rappeler que cet état de choses a conduit le Gouvernement suédois à examiner la question de savoir si la Suède devrait continuer à exercer ses fonctions de membre de la Commission. Il est également évident qu'aux termes de son mandat actuel, la Commission est en mesure d'agir seulement sur la base d'une entente entre les deux parties à l'Accord d'armistice et n'est pas en conséquence autorisée à assumer une tâche du genre de celle qui a été suggérée par l'une des parties à l'Accord d'armistice lorsqu'elle a demandé à la Commission de contrôle des nations neutres de surveiller le retrait des volontaires chinois. Il ne peut donc y avoir aucun doute sur le fait que la position de la Commission en cette matière a été prise en plein accord avec ses devoirs et ses responsabilités.

Les observations que je formule ne signifient pas que mon gouvernement demeurerait indifférent aux efforts qui pourraient être faits en vue de trouver une solution permanente au problème de Corée. Bien au contraire, nous souhaitons qu'une solution pacifique soit trouvée à ce problème.

M. HICKENLOOPER (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) : Je ne pense pas qu'il soit nécessaire de répondre en détail à tout ce qui a été dit ici. Les faits sont suffisamment éloquents. Qu'il me soit permis, cependant, d'exercer mon droit de réponse pour évoquer quelques points d'histoire.

En premier lieu, il est incontestable que la division entre le Nord et le Sud de la Corée n'a été provoquée qu'afin d'accepter la reddition des forces japonaises dans la péninsule de Corée. Ainsi que les membres de la Commission se le rappelleront, il avait été convenu qu'immédiatement après, la question de l'unification et d'élections libres en Corée devait être décidée et réglée. C'est ce que les forces d'occupation en Corée du Nord se sont refusées obstinément à accepter. Elles ont même refusé de répondre aux demandes de mise en application de cet accord.

La question de la liberté des élections peut se ramener à une question de définition. La majorité des nations savent ce que signifient ses élections libres. Ce sont des élections où les citoyens peuvent librement exercer leur choix, librement décider de dire oui ou non, que ce soit sur un candidat ou sur une question. Les électeurs peuvent choisir entre divers candidats et ils peuvent voter dans le secret et sous la protection que leur accorde un gouvernement libre. Ce sont là des élections libres pour la plupart des nations du monde. Apparemment, selon la conception qu'ont les Soviets d'élections libres, on a la liberté de voter en faveur de la clique dirigeante, mais non pas la liberté de voter contre la clique dirigeante. C'est là, semble-t-il, la définition soviétique d'une élection libre. Il y a entre nous une différence vitale de définition.

En ce qui concerne la question du retrait des troupes, dont il a tant été parlé ici, je voudrais rappeler un vieil adage que l'on attribue à un homme doué d'une très grande sagesse. Il disait : "Si vous me trompez une fois, honte à vous ; si vous me trompez deux fois, honte à moi". Le monde libre a été trompé une fois sur la question du retrait des troupes. En toute bonne foi, les Nations Unies ont retiré leurs troupes de Corée et la tromperie a immédiatement suivi.

Les représentants du bloc soviétique ont déclaré ici à plusieurs reprises que la Corée du Sud était l'agresseur. Si la défense de son propre territoire, après son invasion, constitue une agression, c'est là une définition nouvelle - ou tout au moins inédite et distincte - du mot "agression". Je ne pense pas avoir besoin d'insister sur le besoin de savoir qui a été l'agresseur dans la guerre de Corée. Cette Commission en a décidé à une majorité écrasante.

Le représentant de l'Union soviétique a déclaré que les Etats-Unis désiraient organiser des élections en Corée à la pointe des baïonnettes américaines. Les Etats-Unis n'ont jamais patronné l'organisation d'élections libres ou le choix d'un régime à la pointe des baïonnettes américaines. Tout ce que je peux dire, c'est que je préfère la politique des Etats-Unis et des autres pays du monde libre à la suppression impitoyable de la liberté et à la répression sanglante des aspirations de ceux qui désirent la liberté en Hongrie. Je préfère les méthodes que les Nations Unies désirent employer à celles que l'Union soviétique a utilisées dans la récente catastrophe hongroise.

M. FORSYTH (Australie) (interprétation de l'anglais) : Je voudrais répondre brièvement à une observation faite par le représentant de l'Union soviétique au cours de son intervention de cet après-midi. Le représentant de l'Union soviétique a donné une interprétation fausse de la déclaration faite, dans cette discussion, au nom de la délégation de l'Australie. En effet, le représentant de l'Union soviétique a interprété la déclaration australienne comme signifiant que le but des forces des Nations Unies qui se trouvent actuellement en Corée est de réaliser l'unification par la force. Bien entendu, ce n'était pas là le sens du passage que le représentant de l'Union soviétique a cité hors de son contexte. Il a également ignoré un autre passage de la déclaration australienne qui reflétait notre opinion sur le but pour lequel les forces des Nations Unies restent en Corée. Ma déclaration figure dans le compte rendu sténographique et, si on la lit dans son ensemble, on ne peut l'interpréter comme l'a fait le représentant de l'Union soviétique.

Il n'a jamais été dans mon intention de déclarer que les forces des Nations Unies seraient jamais utilisées pour l'agression, et cette idée même est absurbe. Les forces des Nations Unies restent en Corée afin de garantir que le Nord ne commettra pas une nouvelle agression. Le sens de ma déclaration était celui-ci : maintenir les conditions dans lesquelles une solution pacifique sera possible.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Les déclarations que nous venons d'entendre marquent la fin de la discussion générale sur la question de Corée. Conformément à la pratique généralement suivie aux Nations Unies, nous allons maintenant aborder la discussion du seul projet de résolution dont est saisie la Commission. Il a été présenté par treize pays et figure dans le document A/C.1/L.217.

M. AMEDEO (Argentine) (interprétation de l'espagnol) : Je désire présenter une motion d'ordre. La Commission ne peut espérer, en raison de l'heure tardive, terminer la discussion de cette question aujourd'hui. Pour cette raison et pour permettre aux délégations qui le désirent d'échanger leurs vues sur cette question, je propose formellement de lever maintenant la séance et de nous réunir à nouveau demain matin.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Le représentant de l'Argentine a proposé une motion d'ajournement de la séance. Conformément au règlement intérieur, je la mets aux voix immédiatement.

Par 48 voix contre zéro, avec 19 abstentions, la motion d'ajournement est adoptée.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : La Commission se réunira demain matin, à 10 h. 30, pour aborder la discussion du projet de résolution présenté dans la question coréenne.

La séance est levée à 17 h. 50.